

DEVENIR APPRENTI



Qui peut devenir apprenti?

- Jeunes de 17 à 29 ans révolus
- L'apprenti en situation de handicap, quel que soit son âge
- Etre recruté par un employeur
- Etre inscrit au CFA via notre site Internet



Quels sont les avantages?

- Signer un contrat de travail
- Recevoir un salaire
- Bénéficier d'une formation gratuite
- Valider un diplôme reconnu
- Apprendre un métier en entreprise
- Des congés payés grâce au statut de salarié
- Développer l'autonomie et l'employabilité
- S'assurer une insertion professionnelle facilitée
- Avoir une éventuelle prise en charge partielle de certains frais annexes (transport, etc.)
- Bénéficier de la prime d'activité (sous conditions)
- Bénéficier de certaines aides de la région
- Attribution d'une carte d'étudiant des métiers qui ouvre des réductions et des avantages dans de nombreux domaines



Quelle rémunération?

Découvrez le tableau de rémunération des apprentis ici



Prendre son avenir en main !



Adresse GPS:
Rue Guy Boulet
60600 Fitz-James

Adresse Postale :
2 Rue des Finets
60600 Clermont



www.ifsi-clermont60.fr



www.instagram.com/ifsiclermont60

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi
8h30 à 12h00
13h00 à 16h30

Courriel: ifsi@chi-clermont.fr

☎ 03.44.77.50.48 📍



03 20 91 79 79



contact@afpc-formation.com



PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR

Institut de formation
Soins Infirmiers
&
Aides-soignants

En route vers l'apprentissage !



ETRE APPRENTI INFIRMIER



Durée de la formation

Une rentrée:

La première semaine de septembre

➤ 3 années de formation

6 semestres validant 180 ECTS

du grade Licence

2 semestres par années de formation

2 100 heures théoriques
soit 35h/semaine

2 100 heures de stage
soit 35h/semaine

Sélection

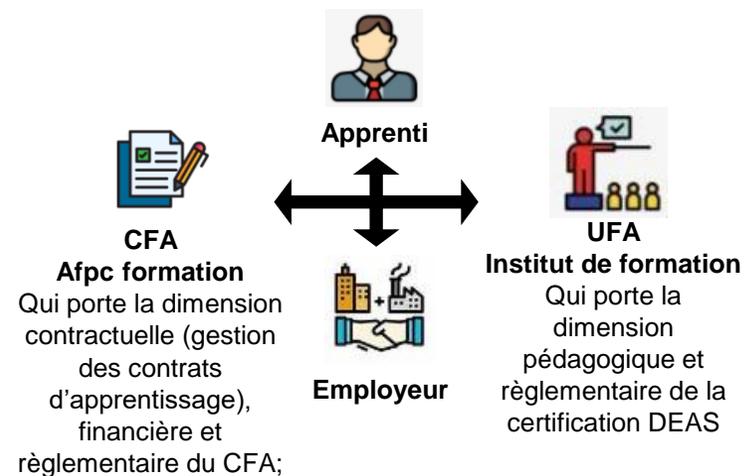
Vous êtes sélectionné sur PARCOURSUP
à l'IFSI ET vous êtes titulaire d'un diplôme
Aide soignant

Vous avez réussi les épreuves de la
sélection FPC ET vous avez un diplôme
Aide soignant

Vous êtes actuellement en 1^{ère} année ou 2^{ème}
année de formation IDE
et avez obtenu votre AFGSU II
Vous avez validé votre L1 de formation et
obtenu 48 ECTS dont 15 liés aux stages ainsi
que les ECTS liés aux UE:
2.10 S1 / 4.1 S1 / 5.1 S1 et 4.3 S2

Vous êtes éligible pour devenir apprenti à la
rentrée sous condition d'être recruté par un
employeur.

LA FORMATION EN APPRENTISSAGE



Pendant la formation IDE – AS

- L'apprenti infirmier réalise le nombre de semaines de formation théorique et de stage prévu par le référentiel de formation infirmier
- L'apprenti aide soignant réalise le nombre de semaines de formation théorique et de stage en lien avec son cursus antérieur dont l'organisation est en cours de réflexion
- Le reste du temps, l'apprenti est chez l'employeur et est suivi par un maître d'apprentissage désigné par l'employeur



Demande d'inscription au CFA



Demande et dossier à
faire directement en
ligne



ETRE APPRENTI AIDE SOIGNANT



Durée de la formation

Une rentrée:

La dernière semaine du mois d'août

- 12 mois pour les cursus BAC ASSP
- Jusqu'à 18 mois pour les autres cursus

Durée de la formation en CURSUS COMPLET

22 semaines de
formation théorique
soit 770 h
soit 35h/semaine

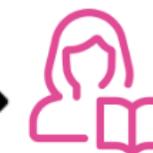
22 semaines en stage
réparties sur 4 périodes
soit 770 h
soit 35h/semaine

Sélection

**TROUVER UN
EMPLOYEUR**
+
Demande
Après du CFA
Sur le site Internet



Validation de votre
dossier par le CFA
et information
auprès de l'UFA



Inscription
administrative à
faire auprès de
l'IFAS

QUALITÉS REQUISES

